



## **Pratiques exemplaires pour l'acquisition et l'aliénation d'objets**

Pour obtenir une saine collection muséale, les musées doivent acquérir et aliéner des artefacts. La première partie de l'atelier se concentrera sur le procédé d'acquisition. Cela inclut à quelle fréquence acquérir des objets, le processus de délibération, comment accepter et refuser les donations, la tenue de registres impliquée dans le processus et élaborer une politique d'acquisition. La seconde partie se concentrera sur l'aliénation d'artefacts et aidera les musées à développer des directives sur quand aliéner des objets et les meilleures procédures. La dernière partie de l'atelier se concentrera sur les artefacts mi'kmaq. Cette section aidera les participants à identifier quels artefacts autochtones devraient être retournés aux communautés autochtones, lesquels ne devraient pas être acquis, qui contacter s'ils ont des questions et les méthodes respectueuses d'exposition.



### **Les participants à l'atelier vont :**

- Apprendre comment rédiger une politique d'acquisition et une politique d'aliénation
- Revoir les étapes suivant l'acquisition d'un objet dans la collection
- Revoir les documents requis pour aliéner des objets
- Comprendre les problèmes possibles lors d'une aliénation
- Comprendre l'importance des artefacts autochtones au sein de leurs collections
- Réseauter avec la communauté autochtone de la province.